



---

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

---

Extrait du procès-verbal de la 53<sup>ème</sup> réunion du comité directeur du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), tenue le 4 mars 2026, en présence du comité d'investissement :

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **2. Adoption du PV de la 52<sup>ème</sup> réunion du comité directeur**

Le PV ainsi que l'extrait de PV sont adoptés par les membres du comité directeur.

### **3. Présentation et approbation du rapport d'activité 2025 et des comptes financiers annuels au 31 décembre 2025**

Le comité directeur déclare avoir reçu et pris dûment connaissance du rapport d'activité pour l'exercice 2025. Ce dernier a été préparé par le comité d'investissement et coïncide avec le rapport du comité d'investissement relatif au quatrième trimestre 2025 tel que requis par la politique générale du FSIL. Le Président souligne qu'une section supplémentaire consacrée à la performance 2025 et à la révision de la politique générale a été ajoutée au rapport d'activité.

Le réviseur d'entreprises agréé du Fonds, EY Luxembourg, présente au comité directeur les états financiers au 31 décembre 2025, y compris le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe, ainsi que le rapport d'audit afférent.

Les membres du comité directeur approuvent à l'unanimité les états financiers au 31 décembre 2025 et le rapport d'activité pour l'exercice 2025. La lettre de représentation est également approuvée pour signature par le Président et la Vice-Présidente.

Les membres du comité directeur donnent ensuite pouvoir au Président de signer le rapport d'activité pour le compte du FSIL et de l'adresser au Conseil de Gouvernement ainsi qu'à la Chambre des Députés conformément à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 3, alinéa 5, de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015).

Ils lui donnent également pouvoir de soumettre les états financiers pour approbation au Conseil de Gouvernement et de les publier au Recueil Electronique des Sociétés et Associations dans le mois de leur approbation, conformément à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 3, alinéa 4, de la même loi.

Enfin, un membre du comité directeur suggère de renforcer les sections du rapport d'activité consacrées aux travaux du comité directeur et du comité d'investissement, en précisant leurs missions et en offrant un bref aperçu des principales activités menées durant l'exercice. Il est convenu que cette adaptation



sera intégrée dès le prochain rapport du comité d'investissement relatif au premier trimestre 2026.

#### **4. Communications du Président**

Le Président communique que le secrétariat du FSIL accompagnera le ministre des Finances à Oslo à la mi-mars pour une réunion avec le fonds souverain norvégien (NBIM). Deux réunions sont prévues : une première aux côtés du ministre, suivie d'un échange technique entre le secrétariat du FSIL et l'équipe du NBIM, portant sur plusieurs sujets d'intérêt pour le FSIL.

#### **5. Mise en œuvre de la politique générale révisée**

##### *- Adoption de la nouvelle stratégie d'investissement*

La dernière version de la stratégie d'investissement est présentée au comité. Le passage relatif à la couverture de change est reformulé pendant la réunion afin de lever les ambiguïtés. La stratégie ainsi amendée est approuvée par le comité directeur.

##### *- Avancement des discussions concernant le fonds national de défense de la SNCI*

Le comité examine l'avis juridique et discute des différentes configurations possibles pour une participation du FSIL au fonds national de la défense.

Le comité confirme la position générale du FSIL quant à son rôle dans le projet. Le FSIL souhaite rester un investisseur passif, sans implication opérationnelle dans la prise de décision. Une telle approche est cohérente avec celle adoptée pour d'autres investissements, notamment en matière de PE, où le FSIL n'intervient pas non plus dans la gestion, qui est assurée par le promoteur du fonds respectivement son gestionnaire.

À l'issue des échanges, le comité donne mandat au Président pour poursuivre les discussions avec la SNCI en ce sens.

##### *- Proposition d'ajustement du portefeuille*

Le comité examine la proposition d'ajustement du portefeuille présentée dans le document transmis la veille, qui vise à se rapprocher de la nouvelle allocation stratégique définie dans la politique générale.

Les échanges portent principalement sur les nouvelles fourchettes d'allocation et sur les deux options d'ajustement préparées par le comité d'investissement dans le contexte de l'évolution actuelle de la situation macroéconomique et des marchés financiers.

A l'issue de la discussion, le comité directeur, sur recommandation du comité d'investissement, retient l'option 2, laquelle fixe la part obligataire à 39%.



- *Présentation des critères du comité d'investissement pour l'évaluation des sollicitations reçues*

Le comité prend note des critères proposés par le comité d'investissement pour l'examen des sollicitations reçues pour des investissements dans le domaine de la PE. Ces critères prévoient que tout investissement du FSIL dans ce domaine doit soit être réalisé dans une structure luxembourgeoise, soit présenter un lien suffisant avec le Luxembourg.

Le Président précise que l'ensemble des demandes doit être transmis au secrétariat du FSIL, qui est chargé de faire le tri selon les critères précités et d'écarter ceux qui n'y correspondent pas. Les sollicitations répondant aux critères minimaux sont ensuite transmises au comité d'investissement pour analyse.

#### **6. Budget annuel 2026 et Budget pluriannuel 2026-2030**

Le secrétaire présente le budget annuel pour 2026 ainsi que les projections pluriannuelles jusqu'en 2030.

#### **7. Reporting mensuel**

Le comité directeur remercie le comité d'investissement pour les reportings mensuels couvrant les mois de décembre 2025 à février 2026.

#### **8. Divers**

Les points prévus sous cette rubrique sont reportés à la prochaine réunion, dont la date reste à déterminer.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le **05 JUIN 2026**

Bob Kieffer

Président